

Déclaration à titre national – CE M-46 (19/11/2014)

FRANCE

Monsieur le Président,

Le Conseil exécutif se réunit aujourd'hui pour évoquer à nouveau le dossier syrien. Il nous revient en effet d'évaluer les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. Réalisée dans des conditions difficiles, l'évacuation des agents déclarés constituait une étape. Leur destruction est en bonne voie. Je tiens à remercier le secrétariat technique et les Etats parties impliqués dans ce travail de longue haleine pour leur mobilisation.

Pour autant, plusieurs questions restent en suspens. C'est notamment le cas de la vérification de la déclaration initiale syrienne qui se poursuit grâce à la détermination et au professionnalisme du secrétariat technique. Force est de constater que chaque visite en Syrie apporte invariablement plus de nouvelles questions que de réponses. Il ne fait aucun doute que la Syrie n'a pas déclaré l'intégralité de son programme. Nous invitons Damas à collaborer pleinement avec le secrétariat technique pour faire toute la lumière sur l'étendue et la nature de ses activités chimiques. Je rappelle qu'il revient au gouvernement syrien de faire la preuve de sa bonne foi et de l'abandon total de son programme chimique. Pour ces raisons, la France soutient la poursuite des consultations menées par la mission de vérification de la déclaration initiale.

Par ailleurs, la France demeure préoccupée par le retard pris dans la destruction physique des sites de production et de stockage d'armes chimiques. Celle-ci devait être effectuée au plus vite, dans des conditions garantissant son caractère total et irréversible. Je rappelle que le plan initial prévoyait une destruction totale en mars cette année. Bien des obstacles ont empêché des progrès rapides. Maintenant qu'ils ont été résolus, il convient de détruire rapidement les hangars et les tunnels sur le territoire syrien.

Le secrétariat technique a soumis au Conseil exécutif un projet de décision relatif au plan de destruction et de vérification combiné de l'installation de fabrication de ricine « Al-Maliha » en Syrie. Ce site doit bien entendu être détruit et cette destruction vérifiée par le secrétariat technique. Mais les informations fournies par le gouvernement syrien ne nous paraissent pas suffisantes. Une inspection par l'OIAC devrait précéder une décision de la part du Conseil.

Un autre sujet mérite que nous maintenions toute notre attention sur la Syrie. La mission d'établissement des faits sur les allégations d'emploi d'agents chimiques contre des civils en Syrie a démontré que malgré son adhésion à la CIAC, Damas a fait usage de gaz de chlore contre sa population dans trois villages syriens au printemps dernier. Le deuxième rapport de la mission a été transmis par le Directeur général au Secrétaire général des Nations unies. La France attend la publication rapide du prochain rapport et espère que celui-ci reviendra aussi sur les allégations d'emploi qui sont intervenues depuis. En tout état de cause, la gravité des faits justifie que le Conseil de sécurité des Nations unies puisse examiner le rapport de la mission et avoir une discussion à ce sujet. Tant qu'il n'aura pas entièrement été résolu, le dossier syrien doit conserver son caractère exceptionnel : la décision du Conseil exécutif du 27 septembre 2013 et la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée le même jour ont permis la mise en place d'un régime dérogatoire à celui de la Convention, dont il convient de se servir pleinement jusqu'à l'élimination totale du risque d'emploi d'armes chimiques par le gouvernement syrien sur sa population.

A cet égard, la nomination par le Directeur général de l'ambassadeur Medeiros en tant que représentant spécial sur la Syrie est une décision appropriée qui doit permettre d'assurer un suivi étroit de tous les aspects du dossier syrien par ce Conseil. L'ambassadeur Medeiros a le plein soutien de la France dans sa mission.

Enfin, les rapports mensuels sur l'évolution des différents points relatifs au dossier syrien effectués par le Directeur général et le gouvernement syrien justifient de maintenir un rythme fréquent et régulier de sessions extraordinaires du Conseil exécutif comme celle d'aujourd'hui. La prochaine réunion ordinaire du Conseil aura lieu en mars, et la France soutiendra toute initiative du Directeur général de réunir le Conseil exécutif d'ici là, autant de fois que nécessaire.

Je vous remercie Monsieur le Président et demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la 46^{ème} session du Conseil exécutif.